

Image not found or type unknown



Limites au sein d'une copropriété

Par **verodab**, le **30/10/2015** à **10:00**

Nous sommes sur le point d'acheter une maison construite dans les années 80 (parmi 7 autres habitations) sur une parcelle en copropriété (en Corse). Le vendeur a édifié un muret, une clôture et un portail pour délimiter les contours de son jardin. Est-ce que les copropriétaires peuvent un jour contester ces limites ? Faut-il exiger auprès du vendeur, un écrit avec l'accord de tous les copropriétaires ?